



Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and
Telecommunications Commission

Les Terrasses de la Chaudière
Édifice central
1, promenade du Portage
Gatineau (Québec) J8X 4B1

Adresse postale
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Le 26 juin 2008

Monsieur Glenn O'Farrell
Président et chef de la direction
Association canadienne des radiodiffuseurs
45, rue O'Connor, pièce 700
Ottawa (Ontario)
K1P 1A4

Télécopieur : 613-233-6961

**Objet : Rapport de l'ACR sur la diversité en radiodiffusion, édition
2007-2008**

Monsieur,

Je vous remercie pour la troisième édition annuelle du rapport *Diversité en radiodiffusion* de l'ACR, qui a été déposée auprès du Conseil le 30 avril 2008 en réponse à l'Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-24 du 21 mars 2005 intitulé *Réaction du Conseil au rapport du groupe de travail sur la diversité culturelle à la télévision*.

Dans cet avis public, le Conseil a demandé à l'ACR de lui présenter un rapport annuel sur ses progrès quant à la mise en œuvre de chacune des initiatives du Groupe de travail sur la diversité culturelle à la télévision. Cette année, le rapport traite de nouvelles initiatives, notamment des activités de communication dans le cadre du *Bulletin-éclair spécial de l'ACR sur la diversité*, qui présente à tous les membres des renseignements à jour sur la diversité, ainsi que l'achèvement de la rédaction du *Code sur la représentation équitable*, destiné à garantir que toutes les personnes seront représentées de manière équitable, juste et exempte de stéréotypes dans les émissions de télévision et de radio.

Selon nous, le rapport témoigne de l'engagement profond de l'ACR à l'égard de son rôle de chef de file de l'industrie canadienne de la radiodiffusion pour la réalisation des objectifs en matière de diversité. Plus précisément, l'ACR continue d'orienter ses membres en leur fournissant des renseignements pertinents, par le biais du *Bulletin-éclair de l'ACR* et de divers autres outils de communication, afin de contribuer à rendre compte de la diversité au sein même

Vancouver
580, rue Hornby, suite 530
Vancouver (C.-B.) V6C 3B6
Téléphone 604-666-2111
ATME 604-666-0778
Télécopieur 604-666-8322

Edmonton
10405, av. Jasper, suite 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Téléphone 780-495-3224

Regina
Édifice Cornwall Professional
2125, 11^e avenue, suite 103
Regina (Saskatchewan)
S4P 3X3
Téléphone 306-780-3422

Winnipeg
275, av. Portage, suite 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Téléphone 204-983-6306
ATME 204-983-8274
Télécopieur 204-983-6317

Toronto
55, av. St. Clair est, suite 624
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Téléphone 416-952-9096

Montréal
205, av. Viger ouest, suite 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Téléphone 514-283-6607

Dartmouth
Place Metropolitan
99, chemin Wyse, suite 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A
4S5
Téléphone 902-426-7997
Télécopieur 902-426-2721

des entreprises de radiodiffusion. C'est d'ailleurs avec plaisir que nous prenons note des initiatives les plus récentes de l'ACR à cet égard : la création des *cyberséminaires de l'ACR sur la diversité* – des séminaires de discussion interactive en ligne qui sont destinés à aider les membres dans leur planification et leurs stratégies respectives en matière de diversité – ainsi que des *séminaires de l'ACR sur la diversité*, qui auront lieu pendant les conférences annuelles des associations régionales. Il ne fait aucun doute que ces deux initiatives constitueront de nouvelles avenues novatrices pour appuyer les radiodiffuseurs. Elles sont, par le fait même, des exemples concrets du leadership que l'ACR continue d'assurer dans ce domaine. C'est avec impatience que nous attendons les résultats de ces initiatives dans le rapport du prochain exercice.

En outre, grâce au leadership et au travail de coordination de l'ACR, le dernier exercice a été l'occasion de plusieurs autres initiatives concrètes qui ont contribué à favoriser le développement d'un système de radiodiffusion empreint d'une authentique diversité qui rend compte de la diversité canadienne et la met en valeur. Par exemple, l'ACR a élaboré ses *Pratiques exemplaires en matière de diversité à la radio privée*, ainsi que des exigences en matière de rapports à l'égard des petits marchés radiophoniques – exercices qui ont mené à la création d'un cadre stratégique sur la diversité dans le secteur de la radio commerciale, cadre que le Conseil a adopté dans l'Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-122. De plus, en réponse à la nouvelle politique du Conseil sur le sous-titrage codé, présentée dans l'Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-54, et dans le but d'améliorer les services que le système de radiodiffusion fournit aux malentendants, l'ACR a mis sur pied deux groupes de travail chargés de l'élaboration de normes sur la qualité du sous-titrage codé. Le Conseil attendra avec impatience le rapport de novembre 2008 de l'ACR, où celle-ci présentera les détails de ses recommandations et de ses échéanciers pour la mise en œuvre de son projet de normes sur le sous-titrage codé.

Enfin, dans l'Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-24, le Conseil a enjoint à l'ACR d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives portant spécifiquement sur les lacunes associées à la grave sous-représentation des Autochtones et des Canadiens d'origine asiatique à la télévision grand public, lacunes qui avaient été cernées grâce aux travaux de recherche du Groupe de travail sur la diversité culturelle à la télévision. Nous avons souligné, en réaction au rapport 2006-2007 de l'ACR en date du 5 juin 2007, les efforts déployés par l'ACR pour favoriser la participation des Autochtones à la télévision grand public. Nous avons également indiqué, à cette époque, que l'ACR n'avait fait état d'aucune activité spécifique visant à remédier à la grave sous-représentation des Canadiens d'origine asiatique et nous vous avons incité à le faire au cours de l'exercice 2007-2008. Or, il n'est pas clair, dans votre rapport de 2007-2008, que l'ACR a l'intention de prendre des mesures pour remédier au problème de la

participation des Canadiens d'origine asiatique à la programmation télévisuelle. C'est pourquoi nous demandons à l'ACR d'indiquer clairement ses projets à cet égard dans son prochain rapport annuel sur la diversité.

Nous souhaitons profiter de cette occasion pour rappeler à l'ACR et à ses membres que le Conseil évaluera en 2009, lors du renouvellement des licences des principaux radiodiffuseurs en direct, les progrès réalisés par l'industrie d'un point de vue général, mais aussi dans ces domaines précis. Le Conseil examinera les signes de progrès contenus dans les rapports qu'il reçoit de l'ACR et dans les rapports annuels des radiodiffuseurs sur la diversité culturelle pour évaluer dans quelle mesure il doit continuer de recourir à la réglementation, notamment répéter l'analyse de contenu que le Groupe de travail a réalisée en 2004, pour veiller à ce que le système canadien de radiodiffusion traduise la diversité du Canada.

Vu l'importance du rapport de l'ACR pour l'évaluation des progrès réalisés par l'industrie d'un point de vue général, nous vous demandons de déposer votre prochain rapport au plus tard le 30 janvier 2009.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur exécutif de la Radiodiffusion,

Scott Hutton